

Objet : Fourniture de gasoil de chauffage aux établissements d'enseignement.

Réseau : Officiel subventionné - FELSI – Etablissements d'enseignement dépendant de pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné non affiliés à une Fédération de pouvoirs organisateurs.

Niveaux et services : tous niveaux et services

Période : année scolaire et académique 2010/2011

- A Madame la Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement de l'enseignement officiel subventionné ;
- Aux Directions des établissements affiliés à la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement dépendant de Pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné non affiliés à une Fédération de pouvoirs organisateurs.

Pour information

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l' Enseignement Neutre Subventionné ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés indépendants ;
- Aux membres des Services d'Inspection ;
- Aux membres des Services de Vérification.
- Aux Commissaires et Délégué(e)s du Gouvernement près les Universités, Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AGERS – Service de l'Administrateur général		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>	Xavier VANHEESBEKE, Directeur Tél : 02/690.80.50 – Fax : 02/690.80.24 Courriel : xavier.vanheesbeke@cfwb.be		
<u>Document à renvoyer</u>	NON		
<u>Objet</u>	Fourniture de gasoil de chauffage aux établissements d'enseignement et assimilés (voir ci-dessus).		

Bruxelles, le 20 août 2010.

Objet : Fourniture de gasoil de chauffage aux établissements d'enseignement.

Madame,
Monsieur,

Le « *Marché public par adjudication publique soumise à publicité européenne portant sur la fourniture de gasoil de chauffage à déverser dans les citernes des services et des établissements d'enseignement et assimilés dépendant du Ministère de la Communauté française* », entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 a été conclu pour une durée de 24 mois et est donc arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Conformément aux dispositions du cahier spécial des charges, le marché a été prolongé de trois fois deux mois, soit du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010, du 1^{er} mars 2010 au 30 avril 2010 et du 1^{er} mai 2010 au 30 juin 2010.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, **les établissements obligatoirement concernés, en l'occurrence ceux organisés par le réseau d'enseignement de la Communauté française**, ne sont donc plus liés par ce marché global et doivent dès lors passer commande de leurs fournitures de gasoil de chauffage auprès des fournisseurs de manière autonome.

Cette information vous est communiquée dans la mesure où le cahier des charges de ce marché prévoyait que

- **les établissements de l'enseignement officiel subventionné par la Communauté française,**
- **les établissements d'enseignement dépendant des pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné non affiliés à une fédération de pouvoirs organisateurs,**
- **les établissements d'enseignement affiliés à la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants,**

pouvaient également avoir recours à ce marché, ce qui ne sera donc plus le cas.

Je vous remercie de votre attention.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.